



## RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES



### **Délibération 2019-10-05 : Vieux-Boucaux :**

**La situation de la vente de Vieux-Boucaux a été évoquée lors de la séance régulière du Comité Directeur des 09 et 10 novembre 2019. Celui-ci souhaite que tout soit entrepris pour que la vente puisse être effective sur le résultat 2019.**

**6 POUR ; 0 CONTRE ; 2 ABSTENTION**

### **Délibération 2019-10-06 : Prêt « Travaux » :**

**A la suite de l'Assemblée Générale et de la rencontre des centres, le Comité Directeur, régulièrement réuni en séance les 09 et 10 novembre 2019, missionne la Commission Administrative et Financière, pour la mise en œuvre du SDI notamment dans l'objectif de répartir l'enveloppe du prêt « Travaux ».**

**5 POUR ; 0 CONTRE ; 3 ABSTENTION**

### **Délibération 2019-10-07 : Mamirolle :**

Contexte : Le 05 octobre 2013, le CD a décidé la mise en vente du bien, le compte-rendu du CD ne mentionnant aucune explication particulière. En préparation de la remise en vente effective, la Commune a été contactée. Le Maire souhaiterait, qu'en même temps que la vente soit, résilié le bail emphytéotique de la parcelle mise à disposition par la commune.

**Le Comité Directeur régulièrement réuni en séance les 09 et 10 novembre 2019, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts donne un avis favorable et décide la résiliation du bail emphytéotique sur la commune de Mamirolle.**

**8 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présents**

#### **Délibération 2019-10-08 : Le Fontenil :**

**Le Comité Directeur, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts donne un avis favorable et prend la délibération suivante :**

- **Autorise la vente du bien Le Fontenil, à Jean-Yves et Anne AUTHOSSERRE, pour un montant de 500.000€ net vendeur.**
- **Charge le Délégué Général, dans le cadre de sa délégation de pouvoir et de déléguer si besoin, d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.**

**4 POUR ; 3 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

#### **Délibération 2019-10-09 : Leg :**

Contexte : l'Association a accepté, par délibération du Comité Directeur du 27 et 28 avril 2019, ratifiée par l'Assemblée Générale du 15 et 16 juin 2019, le leg de Mademoiselle Sylvaine MARANDON, et a décidé d'en affecter le produit net au fonctionnement de l'Association. La signature est prévue pour le mercredi 13 novembre à Bordeaux.

**Le Comité Directeur mandate Thierry ESNARD pour représenter l'Association, signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.**

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

#### **Délibération 2019-12-05 : Ajustement bilan :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en séance, les 14 et 15 décembre 2019, décide que le passif du bilan soit ajusté à la réalité économique de l'Association. Cela se traduit par une écriture comptable qui apure le compte 119 « report à nouveau » (déficits antérieurs) par transfert du compte de réserves.**

**6 POUR ; 0 CONTRE ; 2 ABSTENTION**

#### **Délibération 2019-12-08 : Prêt immobilier :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en séance, les 14 et 15 décembre 2019, décide d'ajuster le montant emprunté pour investissements dans nos centres à hauteur de 500 000 € comme initialement prévu. Et charge le Délégué Général et le Délégué National Financier de mener toute action nécessaire auprès de la banque, pour mise en œuvre.**

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-09 : Kervarsennec :**

Suite à la délibération précédente, concernant le centre de Kervasennec, le Comité Directeur, régulièrement réuni en séance, les 14 et 15 décembre 2019, autorise, en 2020, les travaux de la tranche 1 (cuisine et sanitaires bâtiment 1) ; en considérant la condition que les dossiers de demande de subventions (locales, départementales, CAF, ...) soient portés, et pour une enveloppe allouée à hauteur de 230 000€ (coût d'opération globale, maîtrise d'œuvre comprise).

**4 POUR ; 0 CONTRE ; 4 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-10 : Humbécourt :**

Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, donne par la présente pouvoir à Christian SEPTON, en lien avec la Trésorière Nationale pour représenter l'Association, effectuer toutes démarches nécessaires, tant orales qu'écrites, au nom et pour le compte de l'Association, et plus généralement, faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire pour l'intérêt et le compte de l'Association

- Dans le cadre du recours Hubert Bersot C/ Commune d'Humbécourt
- Pour la réalisation d'une procédure d'expulsion des occupants de l'unité foncière appartenant à l'association sur la commune d'Humbécourt.

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-11 : Fontenil :**

Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, donne par la présente pouvoir à Bernard Hameau, en lien avec le Délégué Général, pour représenter l'Association dans l'affaire SARL BAILLE MARIN & FILS C/ EEDF, effectuer toutes démarches nécessaires, tant orales qu'écrites, au nom et pour le compte de l'Association, et plus généralement, faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire pour l'intérêt et le compte de l'Association.

**8 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présents**

**Délibération 2019-12-12 : Boussais :**

Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, donne par la présente pouvoir à Bernard Hameau, en lien avec le Délégué Général pour représenter l'Association dans l'affaire Compagnons de la Vienne C/ EEDF, effectuer toutes démarches nécessaires, tant orales qu'écrites, au nom et pour le compte de l'Association, et plus généralement, faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire pour l'intérêt et le compte de l'Association.

**8 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présents**

**Délibération 2019-12-13: Permanence de Bordeaux :**

Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, décide de renouveler la convention d'occupation précaire à Bordeaux Matteotti avec prise en charge par le FNIAP.

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-14 : Vieux Boucau :**

**Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, demande à Pierre Boulanger, chargé du patrimoine, de prendre contact avec l'Association allemande conventionnée, pour s'assurer de la bonne compréhension des différentes échéances à venir dans le cadre de la vente de ce site.**

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-15 : Local en Hauts de France :**

**Considérant l'avis de la CAF du 1ER décembre 2019 et les éléments fournis par la région Hauts de France depuis lors, le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, autorise la signature d'une convention de location pour le hangar de stockage demandé. Néanmoins le Comité Directeur sera particulièrement attentif, lors de la clôture des comptes 2020, à la capacité de la région à financer cette location sans être déficitaire.**

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-16 : Figeac :**

**Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, décide d'accorder le droit de préférence à la Commune de Figeac et charge le Délégué Général, dans le cadre de sa délégation de pouvoir à d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.**

**5 POUR ; 1 CONTRE ; 2 ABSTENTION**

**Délibération 2019-12-17 : Achat de matériel Service Vacances de Caen :**

**Le Comité Directeur régulièrement réuni les 14 et 15 décembre 2019, autorise le service vacances de Caen à procéder à l'achat de tentes et de matériel informatique pour un budget de 20 000 €.**

**8 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présents**

**Délibération B-2020-01-01 : Prêt immobilier**

**Suite à la délibération concernant le prêt immobilier, le Comité Directeur, réuni en bureau le 12 janvier 2020, autorise, sous réserve de son obtention, les investissements demandés par les centres suivants, en fonction des devis reçus : Morbecque, La Merlerie, Kervasennec, La Planche.**

**La CAF examinera les autres dossiers lors de sa prochaine séance.**

**4 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION- UNANIMITES DES PRESENTS**

### **Délibération B-2020-01-02 : La Roche/Yon**

**Le Comité Directeur, réuni en bureau le 12 janvier 2020, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts et 5.2 du Règlement Général donne un avis favorable et prend la délibération suivante :**

- autorise la vente de l'ancien local situé à La Roche/Yon, à M. Rigaudeau, au prix de 100 000 € nets vendeurs.**
- charge le Délégué Général, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général de faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.**

**3 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

### **Délibération B-2020-01-04 : Base du Parc**

**Le Comité Directeur, réuni en bureau le 12 janvier 2020, autorise la Base du Parc à effectuer ses achats de mobiliers à hauteur du devis de présenté de 26 680,28€ pris sur son CAT.**

**3 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

### **Délibération 2020-01-02 : Vieux Boucaux**

**Au vu de ses précédentes décisions, le Comité Directeur autorise la signature d'une promesse de vente avec la commune, ou à travers son intermédiaire qui viendrait se substituer à elle. Le Comité Directeur ratifie la résiliation du bail réalisée en décembre 2019.**

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

### **Délibération 2020-02-05: Modifications des statuts :**

**Le conseil d'état demande à l'association des modifications de forme de ses statuts adoptés en 2014. Le Comité Directeur convoquera dans les délais réglementaires une AG extraordinaire. Celle-ci aura lieu à l'occasion du week-end organisé pour l'AG.**

**8 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présents**

### **Délibération 2020-03-01 : Projet de mise en activité partielle des salariés, dans le cadre du Schéma de Préservation de l'Activité Associative :**

**Le Comité Directeur, réuni en conférence téléphonique le 28 mars 2020, est informé du projet de mise en activité partielle des personnels salariés présenté par le Délégué Général. Le Comité Directeur approuve ce projet et charge, le Délégué Général, de sa mise en œuvre après avis du CSE et dans le cadre de ses fonctions.**

**7 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - Unanimité des présents**

### **Délibération B-2020-05-01 : Le Fontenil**

Cette délibération intervient du fait que l'offre d'achat mentionnée dans la délibération n°2019-10-08 (Flash n°85) n'a pu arriver à son terme.

**Le Bureau du Comité Directeur régulièrement réuni en réunion téléphonique le 22 mai 2020, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts, donne un avis favorable et prend la délibération suivante :**

- **Autorise la vente du bien Le Fontenil à Mr. Jean-François HERBETH, pour un montant de 525.000€ net vendeur.**
- **Charge le Délégué Général, dans le cadre de sa délégation de pouvoir et de déléguer si besoin, d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.**

**4 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - UNANIMITES DES PRESENTS**

### **Délibération B-2020-07-01 : Culture**

**Le Bureau du Comité Directeur, régulièrement réuni le 15 juillet 2020, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts donne avis favorable et prend la délibération suivante :**

- **Autorise la vente du terrain à Culture, à Madame Mathilde ROUYER, pour un montant de 800€ net vendeur.**
- **Charge le Délégué Général, dans le cadre de sa délégation de pouvoir et de déléguer si besoin, d'effectuer toutes démarches, de signer tout acte et pièce, de déléguer si besoin et en général faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.**

**4 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION - UNANIMITES DES PRESENTS**

### **Délibération 2020-08-02 : Travaux :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en séance le 23 août 2020, lève la suspension d'autorisation des travaux prise en lien avec la situation sanitaire.**

**Les autorisations de travaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, se feront de nouveau selon les modalités ordinaires prévues par le Règlement Général (6.10) et le règlement administratif et financier.**

**6 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**